



Service Départemental  
d'Incendie et de Secours  
de la Savoie

Corps Départemental  
des Sapeurs-Pompiers

# DOSSIER DE CANDIDATURE

## Sapeurs-Pompiers Volontaires Saisonniers **HIVER 2020/2021**

Photo

**Pôle Ressources Humaines**  
**Groupement Ressources Humaines**  
Service Carrières SPP-PATS-SPV

### 1 - IDENTITÉ :

Mme/M. Nom : ..... Prénom .....

Né(e) le : ...../...../..... à :

Situation de famille :  célibataire  divorcé(e)  concubinage  marié  veuf(ve)  pacsé(e)  séparé(e)

Adresse : .....

Code Postal : ..... VILLE : .....

Téléphone : ..... Portable : ..... E-mail.....

En cas d'urgence, merci d'indiquer les coordonnées de la personne à prévenir :

1/ Nom et Prénom ..... Téléphone.....

Adresse..... lien : .....

2/ Nom et Prénom ..... Téléphone.....

Adresse..... lien : .....

### 2 - SITUATION :

SPV dans le département (Nom et n° de département) : .....

Situation :  étudiant  activité salariale  demandeur d'emploi  
 fonctionnaire, précisez.....  autre : .....

Etes-vous adhérent à votre Union Départementale :  OUI (*joindre une attestation*)  NON

Avez-vous déjà effectué une saison en Savoie ?

Oui  Année..... Quel centre ?.....NON

### 3 - FORMATION (joindre les copies de diplômes):

Date d'obtention du CFAPSE ou du PSE1 et PSE2 ou de l'EQUIPIER SAP : .....

Date d'obtention du CFAPSR ou du TOPSR : .....

Formation Initiale SPV (Date) : .....

Spécialités :  FDF1  RAV1  RCH1  EPIM  autres .....

Permis VL :  OUI depuis le : .....  NON

Permis PL :  OUI depuis le : .....  NON

COD1  COD2  COD3  COD4 autres.....

Grade SPV : ..... depuis le .....



#### **4 - DISPONIBILITÉ :**

« Je suis disponible et je m'engage du ..... au ..... ».  
(Les candidats disponibles pour la saison complète seront prioritaires)

#### **5 - AUTORISATION D'ENGAGEMENT :**

**ATTENTION : La demande d'attestation du Chef de Corps Départemental doit obligatoirement être transmise à votre chef de centre pour suite à donner auprès de votre SDIS**

#### **ATTESTATION DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL**

Je soussigné(e), ....., Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef de Corps Départemental des sapeurs-pompiers du département de....., atteste que le (Grade–Nom Prénom) .....est sapeur-pompier volontaire depuis le.....

J'autorise ce sapeur-pompier à contracter un engagement de SPV saisonnier pour la saison d'hiver 2020/2021 au sein du Service départemental d'incendie et de secours de la Savoie pour la saison complète et je certifie qu'il est **à jour de ses formations, ET de ses recyclages ET de ses aptitudes physiques et médicales.**

Avis et signature du **Chef de Centre d'affectation** :

Fait à ....., le.....

**Cachet et Signature du Directeur Départemental**

Contact RH de votre SDIS pour le suivi de ce dossier à compléter :

Nom/ Prénom.....  
Numéro de téléphone..... Courriel.....



## **6 - APTITUDE MEDICALE :**

### **CERTIFICAT MEDICAL**

Je soussigné, (grade, nom, prénom) ....., médecin de sapeurs-pompiers, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour Mme – M. ...., (né(e) le ..... et avoir constaté qu'il/qu'elle ne présente aucune contre-indication apparente à la fonction de sapeur-pompier volontaire saisonnier.

### **Conclusion :**

Le sapeur-pompier est à jour de ses vaccins DTP et Hépatite B, remplit les conditions d'aptitude fixées par l'arrêté du 06/05/2000 modifié.

**APTE**

**INAPTE**

Fait à .....le.....

Cachet du médecin sapeur-pompier  
et signature

(ou à défaut copie du dernier certificat d'aptitude médicale en cours par le médecin sapeur-pompier couvrant toute la saison)





## **8- SOUHAITS EVENTUELS DU CANDIDAT**

Vous avez la possibilité de mentionner par ordre de priorité 3 souhaits d'affectation sur les bassins opérationnels disposant de renforts saisonniers. Toutefois, si vos souhaits ne correspondent pas aux besoins ou si les places sont déjà pourvues, une autre affectation vous sera proposée, sous réserve des places disponibles, le service Carrières SPP-PATS-SPV étant seul autorisé à valider une affectation.

*(écrire le chiffre 1 pour le premier choix)*

<b><u>Bassin Opérationnel Albertville</u></b>  CIS Val d'Arly CIS Beaufort / Les Saisies Hauteluce	<b><u>Bassin Opérationnel Moûtiers 3 Vallées</u></b>  CIS Moûtiers / Valmorel CIS Bozel CIS Saint Martin de Belleville (Les Menuires / Val Thorens) CIS Méribel / Courchevel
<b><u>Bassin Opérationnel Haute Tarentaise</u></b>  CIS Bourg-St-Maurice (Les Arcs, La Rosière) CIS Aime la Plagne CIS Tignes / Val d'Isère	<b><u>Bassin Opérationnel Maurienne</u></b>  CIS St Jean de Maurienne (Le Corbier, Saint Sorlin, Saint François de Longchamp) CIS Valloire
<b><u>Bassin Opérationnel Haute Maurienne Vanoise</u></b>  CIS Modane CIS Lanslebourg Valcenis	<b><u>Pas de souhait particulier</u></b>



## 9- FICHE D'HABILLEMENT DES SAPEURS-POMPIERS SAISONNIERS

# MAGASIN DEPARTEMENTAL S.D.I.S. 73

<b>- Nom :</b>	
<b>- Prénom(s) :</b>	
<b>- Grade :</b>	
<b>- Téléphone du SP :</b>	

Article	Taille (SP) S M L XL XXL		Mensurations
Bavolet	Non concerné	Tour de tête (en cm)	
Cagoule	Non concerne		
Casque F1			
Ceinture		Tour de poitrine (en cm)	
Polo manches courtes			
Tee shirt			
Gant d'attaque Feux bâti			
Housse de casque	Non concerné		
Pantalon F1/TSI		Tour de ceinture (en cm)	
Polo manches longues			
Rangers		Taille (habituelle) du pantalon civil	
Sweat SP			
Softshell SP		Pointure	
Veste F1/TSI			
Veste Textile Sur pantalon Textile		Taille (en cm)	
Galons	Non concerné		
		Poids (en kg)	

*Attention : L'ensemble des effets perçus sont et restent la propriété du SDIS 73. Prenez soin de vos effets d'habillement, ils assurent votre sécurité.*

Date : .....

Signature du responsable habillement :

Signature du saisonnier :

### **Cadre réservé au SDIS de la Savoie-Groupement des ressources humaines :**

BO		Matricule :
C.S. d'appartenance		
Date d'arrivée		
Date de départ		



## **10- AUTORISATION DE PRELEVEMENT**

Si vous ne disposez pas d'hébergement sur votre secteur d'affectation et dans le cadre de vos missions en centre de secours, vous pouvez être logé par le service avec participation forfaitaire.

Je soussigné(e),.....(prénom/nom),  
sapeur-pompier volontaire affecté au renfort saisonnier des CIS du Corps Départemental de la Savoie, autorise le prélèvement de ma participation mensuelle aux frais de logement de 50 € sur le produit des indemnités qui me seront versées par le SDIS de la Savoie.

Fait à....., le.....

Signature



**Service Départemental  
d'Incendie et de Secours  
de la Savoie**

**Corps Départemental  
des Sapeurs-Pompiers**

**Groupement des Ressources Humaines**  
Service Carrières SPP-PATS-SPV

## **REGLEMENT DE SERVICE**

### **DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES SAISONNIERS AFFECTES EN CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS**

#### **Article 1**

Le présent règlement est intégré au Règlement Intérieur du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de la SAVOIE (Chapitre XIX-1), à disposition et consultable dans tous les centres d'incendie et de secours du SDIS de la Savoie.

#### **Article 2**

Pendant la durée de l'engagement saisonnier, le sapeur-pompier volontaire est placé sous le commandement du Chef de Centre d'Incendie et de Secours (CIS) d'affectation, et sous l'autorité du Chef du Corps Départemental. Il devra se conformer au Règlement Intérieur, aux consignes opérationnelles départementales, et au mode de fonctionnement du CIS.

#### **Article 3**

Le sapeur-pompier volontaire saisonnier qui, par son attitude ou par faute, portera atteinte à l'image des sapeurs-pompiers ou à l'intégrité du CIS d'affectation sera radié de l'effectif, après un seul avertissement, sur proposition du Chef de Centre et avis du Chef de Bassin Opérationnel.

#### **Article 4**

- 4.1. L'habillement et les dotations particulières en équipements de protections individuelles sont mis à disposition par le SDIS de la Savoie pour toute la durée de l'engagement saisonnier.
- 4.2. L'agent doit restituer ses effets au terme de l'engagement, dans les conditions fixées par l'article 5 du Chapitre VII de l'annexe de l'habillement au Règlement Intérieur du Corps Départemental de la Savoie. A défaut, un titre de recette sera émis pour le montant de la valeur résiduelle des effets non restitués.
- 4.3. Chaque sapeur-pompier saisonnier doit assurer ses gardes avec sa tenue réglementaire. Le chef de centre veillera au maintien de ces équipements individuels notamment en cas de détérioration imputable aux missions accomplies.

#### **Article 5**

- 5.1. Le sapeur-pompier volontaire est logé pour toute la durée de son engagement saisonnier, une participation mensuelle aux frais de logement de 50 euros est demandée. Un état des lieux entrant et sortant est réalisé.
- 5.2. Toute détérioration volontaire sera à la charge du sapeur-pompier logé. Dans le cas d'une colocation et lorsque l'auteur des dégradations est inconnu, le montant total du coût de réparation sera réparti à parts égales entre chaque occupant du logement.
- 5.3. La nourriture n'est pas prise en charge par le service.



**Article 6**

Tout problème d'organisation ou de service doit être signalé rapidement au Chef de Centre qui en réfèrera, le cas échéant, au Chef de Bassin Opérationnel.

**Article 7**

L'accès aux Centres d'Incendie et de Secours et aux lieux de vie est strictement interdit à toute personne étrangère au service, sauf sur autorisation du Chef de Centre.

**Article 8**

- 8.1. Le service s'organise de deux manières différentes, au choix du chef de Centre : soit en garde fractionnée, soit un régime SHR mensuel, ainsi que des périodes d'astreinte.
- 8.2. Le sapeur-pompier volontaire saisonnier en position de repos ou de congés est considéré comme sapeur-pompier volontaire, et lors des interventions, il perçoit les indemnités correspondantes.

**Article 9**

Le sapeur-pompier volontaire saisonnier est indemnisé en indemnités selon son grade, conformément aux délibérations du Conseil d'Administration du SDIS. Ces indemnités seront mandatées sur le compte de l'intéressé au cours du mois suivant le mois de service.

**Article 10**

Dans le cas d'un départ anticipé, le sapeur-pompier volontaire saisonnier en informera le Chef de Centre par écrit avec un préavis de 15 jours. En cas de non-respect de cette règle, des retenues d'indemnités pourront être réalisées.

**Article 11**

Les téléphones portables personnels doivent être coupés pendant la prise de fonction. Le téléphone de service est strictement réservé à l'usage du service.

**Article 12**

Le sapeur-pompier saisonnier bénéficie d'une couverture sociale dans le cadre du service (interventions, manœuvres, formation, sport). En cas d'arrêt de travail, le Chef de Centre d'affectation sera informé dans les plus brefs délais. Aucune indemnité ne sera versée pour les arrêts de travail hors service commandé.

**Je soussigné(e), (prénom/nom)..... reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.**

**Date :**

**Signature du candidat :**



## **PIÈCES A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU DOSSIER DE CANDIDATURE**

### ➤ **Je n'ai jamais effectué une saison en Savoie :**

- Le dossier de candidature complet (page 1 à page 11).
- Une lettre de motivation.
- Une photo d'identité récente.
- Un Curriculum vitae.
- Une photocopie des diplômes et attestations de formation.
- Les photocopies des arrêtés d'engagement en cours et de nomination dans le grade actuel SPV.
- Une photocopie de l'arrêté validant la période probatoire.
- Une photocopie recto/verso du permis de conduire.
- Une photocopie recto/verso de la carte d'identité.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal original.
- Une attestation de droits à l'assurance maladie en cours de validité justifiant des dates de validité de vos droits (ATTENTION : il ne s'agit pas de la carte vitale, mais de l'attestation jointe avec votre carte vitale. Vous pouvez la demander sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)).
- Une copie de la carte d'adhésion à la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.
- Une attestation de votre Directeur Départemental (voir à l'intérieur du dossier) dûment signée.
- Un certificat médical (voir à l'intérieur du dossier) dûment complété et signé.
- La fiche habillement (voir à l'intérieur du dossier) dûment complétée et signée.
- L'autorisation de prélèvement (voir à l'intérieur du dossier) dûment complétée et signée.
- Le règlement de service (voir à l'intérieur du dossier) dûment complété et signé.

### ➤ **J'ai déjà effectué une saison en Savoie en 2019 ou en 2020 :**

- Le dossier de candidature complet (page 1 à page 11).
- Une lettre de motivation.
- Une photo d'identité récente.
- Un Curriculum vitae actualisé.
- Une photocopie des derniers diplômes et attestations de formation acquis depuis votre dernière venue.
- Les photocopies des arrêtés d'engagement en cours et de nomination dans le grade SPV actuel.
- Une photocopie de l'arrêté validant la période probatoire.
- Une photocopie recto/verso du permis de conduire.
- Une photocopie recto/verso de la carte d'identité.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal original.
- Une attestation de droits à l'assurance maladie en cours de validité justifiant des dates de validité de vos droits (ATTENTION : il ne s'agit pas de la carte vitale, mais de l'attestation jointe avec votre carte vitale. Vous pouvez la demander sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)).
- Une copie de la carte d'adhésion à la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.
- Une attestation de votre Directeur Départemental (voir à l'intérieur du dossier) dûment signée.
- Un certificat médical (voir à l'intérieur du dossier) dûment complété et signé.
- La fiche habillement (voir à l'intérieur du dossier) dûment complétée et signée.
- L'autorisation de prélèvement (voir à l'intérieur du dossier) dûment complétée et signée.
- Le règlement de service (voir à l'intérieur du dossier) dûment complété et signé.

## ATTENTION

- Vous devez être au minimum titulaire de la formation initiale SPV complète, à jour des formations continues (FMPA).
- Le présent dossier doit être rempli avec soin et retourné complet.
- Les dates de disponibilités indiquées en 3 – page 2, sont indispensables.

**Le dossier de candidature complet est à retourner au SDIS de la Savoie par courrier avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020 à l'attention de :**

Monsieur le Président du Conseil d'Administration  
SDIS de la Savoie  
Groupement Ressources Humaines  
Service carrières SPP-PATS-SPV  
226, rue de la Perrodière  
73230 SAINT ALBAN LEYSSE

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le groupement Ressources Humaines au 04.79.60.74.06. ou par mail ([rhumaines@sdis73.fr](mailto:rhumaines@sdis73.fr))

Une réponse sera apportée au candidat au plus tard le 31 octobre 2020.